

# ARRETE DU MAIRE

## ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

Le Maire de la Commune de BALMA

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L521-1, L.522-1 à L.522-7, et L.522-23 à L.522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2024-012 en date du 14 mars 2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 23 juin 2023,

Vu l'arrêté n°252-25 portant mise à jour des Lignes Directrices de Gestion en date du 28 août 2025.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

#### AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>°</sup> CLASSE :

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel
BALAYRE	Alexandra	Adjoint administratif principal 2 <sup>°</sup> classe	/
DUFFORT	Céline	Adjoint administratif principal 2 <sup>°</sup> classe	/

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	6	0	6
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

#### AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>°</sup> CLASSE :

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel
TINNES	Sandra	Adjoint administratif	/
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE :**

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel	
<b>BONNET</b>	<b>Xavier</b>	Adjoint technique principal 2° classe	/	
		Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		0	3	3
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)		0	1	1

**AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE :**

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel	
<b>CECCAREL</b>	<b>Séverine</b>	Adjoint technique	/	
<b>CHIKHAOUI</b>	<b>Yamina</b>	Adjoint technique	/	
		Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		6	1	7
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)		2	0	2

**AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2° CLASSE :**

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel	
<b>PUYAL</b>	<b>Stéphanie</b>	Agent social	/	
		Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)		1	0	1

**AVANCEMENT AU GRADE D'ATSEM PRINCIPAL 1° CLASSE :**

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel	
<b>DOS SANTOS</b>	<b>Marjorie</b>	ATSEM principal 2° classe	/	
<b>DUROY</b>	<b>France</b>	ATSEM principal 2° classe	/	
		Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		6	0	6
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)		2	0	2

**AVANCEMENT AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE :**

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel
MARTINEZ	Françoise	Auxiliaire de puériculture de classe normale	/

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**AVANCEMENT AU GRADE DE GARDIEN BRIGADIER CHEF PRINCIPAL (hors ratio) :**

NOM	Prénom	Grade actuel	Examen professionnel
ZORDAN	Frédérique	Gardien-brigadier	/

**ARTCILE 2 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

n° 312-25

Fait à Balma, le 10 octobre 2025

Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de Toulouse Métropole



Vincent TERRAIL-NOVÈS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par télerecours <http://www.telerecours.fr>